

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS0931216K

Sont agréés ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

Autorisations provisoires

COZIC Laurence ; CPAM Melun.
GABIN Philippe ; CPAM Carcassonne.
GUILLOU Geoffrey ; CPAM Yvelines.
LAUILHE Emilie ; CPAM Mont-de-Marsan.
PERRIER Olivier ; CPAM Hérault.

Agréments

BATTIE Colette ; CPAM Saint-Etienne.
DUBON Nathalie ; CPAM Auch.